

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 35/1944 (1944)

Artikel: Vaud
Autor: A. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

« *Diplôme d'études primaires supérieures, programme des écoles normales* ». Depuis cinq ou six ans, seules les Ecoles normales officielles peuvent préparer au brevet ; avant cette décision prise par le Département pour lutter contre la pléthore, plusieurs établissements privés présentaient des candidats, des candidates surtout. Un certain nombre de ces jeunes filles, pour ne parler que d'elles, désiraient la formation de l'Ecole normale, sans envisager l'enseignement proprement dit.

Pour permettre à ces jeunes filles de recevoir cette formation si désirée, le Département a créé un diplôme spécial d'études primaires supérieures, portant la mention « programme des écoles normales », diplôme que peuvent obtenir les élèves des instituts privés, mais qui ne donne pas droit à l'enseignement dans une classe officielle.

Les premiers diplômes ont été délivrés cette année. Le nombre croissant des jeunes filles qui le préparent montre que le Département a été bien inspiré en le créant.

* * *

Pris au dépourvu au moment où la rédaction de l'Annuaire me demandait de lui envoyer la chronique valaisanne, je m'excuse de n'avoir parlé que de l'enseignement primaire ; l'an prochain, j'espère donner plus de satisfaction à ceux qui s'intéressent spécialement à l'enseignement secondaire.

L'année scolaire 1943-1944 a été fertile en heureuses initiatives ; un intérêt croissant pour les questions scolaires se manifeste dans tous les milieux ; les députés au Grand Conseil se laissent gagner par le mouvement ; le Conseil d'Etat lui-même se montre plus généreux pour l'école ; bref, un bon vent souffle dans les voiles : faisons confiance à ceux qui sont au gouvernail, en particulier à M. le Conseiller d'Etat C. Pitteloud et à son dévoué chef de service M. M. Evéquoz.

L. BOUCARD.

VAUD

Enseignement primaire.

Le compte rendu qu'a présenté le Département de l'instruction publique et des cultes sur son activité de l'année 1943 et celle des institutions dont il a la direction et le contrôle, signale une

fois de plus la difficulté qu'il y a d'assurer une tenue régulière des classes. Le nouveau système des relèves militaires qui imposent aux soldats l'obligation d'accomplir leur service par périodes d'un mois environ sans possibilité de congés ni de permutation, a enlevé parfois aux écoles un nombre d'instituteurs tel qu'après avoir fait appel aux retraités qui se sentent encore les forces d'enseigner, les autorités scolaires ont dû recourir à maintes personnes qui, pour une raison ou une autre, avaient abandonné la carrière pédagogique et s'adresser même à un canton voisin pour obtenir quelques remplaçants. L'on ne pouvait guère compter sur les jeunes instituteurs sans place parce qu'eux-mêmes se trouvaient mobilisés en même temps que leurs collègues titulaires d'un poste. Et ces difficultés se sont encore aggravées du fait des congés et prolongations de vacances imposées par les besoins agricoles et l'occupation des locaux scolaires par la troupe.

On doit rendre un hommage bien mérité aux institutrices qui ont assumé la direction alternée ou simultanée de leur classe avec celle de leur collègue mobilisé qui n'avait pu être remplacé. Ce témoignage de reconnaissance s'adresse aussi aux jeunes gens et jeunes filles encore élèves de l'Ecole normale qui ont bien voulu accepter la direction d'une classe pendant tout ou partie de leurs vacances d'été, en 1944.

L'un des problèmes qui ont le plus préoccupé le Département de l'instruction publique, voire la Société pédagogique vaudoise, a été, il y a deux ou trois ans, celui du nombre des membres du personnel enseignant sans place. Alors qu'en 1940, une centaine d'instituteurs recherchaient la nomination qui devait leur assurer enfin la direction d'une classe, aujourd'hui une trentaine seulement se trouvent encore dans cette situation d'attente. Il en est de même des institutrices candidates à un poste dont le nombre a été fortement réduit l'année dernière par leur appel à la tête d'une classe ou par démission pour raisons personnelles ou pour mise à la retraite. En l'absence d'institutrices primaires, il a fallu faire appel en 1943-44 à la plupart des maîtresses semi-enfantines non encore titulaires d'un poste.

Dans le domaine de la *culture physique*, l'année 1943 vit se réaliser une partie importante des réformes envisagées en 1941. Pour la première fois eurent lieu les examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité obligatoire. 1770 jeunes garçons les subirent, les trois quarts avec succès dans les sept disciplines imposées. Usant du droit que confère aux cantons l'ordonnance fédérale du 8 décembre 1941, le Département de l'instruction publique a décidé de rendre obligatoire dès 1944 un examen portant sur :

la *natation* pour les garçons des classes riveraines du lac ;
le *ski* pour ceux des classes des régions montagneuses ;
le *saut-hauteur* pour les garçons des classes qui ne peuvent assurer la pratique régulière de la natation et du ski.

Des cours d'initiation à l'emploi du nouveau manuel fédéral de gymnastique pour les membres du corps enseignant primaire ont été organisés en 1943 dans deux arrondissements scolaires et ont réuni 222 instituteurs et institutrices répartis en dix cours. Ils seront continués en 1944 et 1945 dans les quatre autres arrondissements.

Ainsi que le relevait déjà la chronique de l'année dernière, le problème de *l'éducation civique et nationale* préoccupe tous les milieux qui ont à cœur la formation la meilleure possible des citoyens de demain. Les cours d'éducation civique, rénovés par la loi du 13 mai 1937, s'efforcent d'atteindre le but qui leur est assigné. Le programme et les moyens d'enseignement sont examinés par les organes responsables du Département. Des initiatives nouvelles sont prises, des cours en partie sous forme de camp sont organisés ici et là pour assurer à cette institution une action plus efficace sur l'esprit et le cœur des jeunes gens qui en bénéficient, mais dont le nombre est bien restreint puisque les apprentis, les ouvriers porteurs de certificats de fin d'apprentissage et les jeunes gens qui font des études en sont dispensés. En attendant l'organisation unique qui, peut-être, un jour aura la responsabilité de l'éducation complète et la formation professionnelle de l'adolescence, une collaboration est envisagée entre le Département de l'instruction publique et le service de l'instruction préparatoire récemment créé au Département militaire pour assurer à l'ensemble de la jeunesse vaudoise des conditions aussi favorables que possible pour sa formation civique, morale et physique. Les membres du corps enseignant primaire, réunis en conférences officielles de district, ont discuté le problème dans toute son ampleur, en mai-juin 1944. Une commission examinera la suite qu'il convient de donner aux conclusions admises par ces conférences. Elle sera composée de représentants des départements et associations intéressés à la question.

En vue de faciliter l'apprentissage de *l'écriture*, des essais ont été faits dans de nombreuses classes. Le remplacement dans nos écoles de l'écriture anglaise par la *script* est-il indiqué ? Le moment est-il venu de suivre l'exemple donné à cet égard par le canton de Genève ? Les avis sont très partagés, mais la décision ne peut être plus longtemps différée. La tendance semble s'affirmer

en faveur d'une écriture liée et du maintien de l'écriture anglaise, mais en y apportant des simplifications qui en rendraient l'apprentissage plus aisé par les jeunes écoliers.

La chronique de l'année dernière laissait entendre que des conclusions seraient tirées à la suite des résultats obtenus par la pratique des épreuves dites fonctionnelles introduites dans les examens annuels. On ne peut guère se prononcer maintenant déjà, si ce n'est constater que la nouvelle façon de procéder devrait s'appliquer aux examens oraux plus qu'aux écrits. Un essai dans ce sens est prévu pour le printemps 1945.

La *discipline des écoliers* hors des heures de classe est réglée par diverses dispositions législatives qui à certains égards, paraissent insuffisantes. Aussi bien le Département de l'instruction publique, donnant suite aux vœux de maintes commissions scolaires et de nombreux membres du corps enseignant, va-t-il soumettre au Conseil d'Etat un projet de revision de ces dispositions qui, s'il est admis, permettra aux autorités scolaires d'intervenir plus efficacement que jusqu'ici notamment en ce qui concerne les sorties des enfants le soir et la fréquentation abusive de sociétés par les écoliers.

Pour assurer la préparation et le recrutement du personnel qui sera nécessaire dans l'enseignement des *travaux manuels* et la direction des classes d'orientation professionnelle, le Département de l'instruction publique prévoit l'institution d'un brevet spécial qui sera remis aux candidats ayant subi des épreuves dont le programme et les modalités feront l'objet d'un règlement sur lequel le Conseil d'Etat se prononcera très prochainement.

En juin 1944, la Société vaudoise de travail manuel et de réforme scolaire a célébré le 25^e anniversaire de sa fondation (voir dans ce volume le travail de M. J. Chappuis, consacré à ce jubilé et à sa signification).

Le Département de l'instruction publique s'est associé de tout cœur à cette manifestation et a exprimé la reconnaissance des pouvoirs publics devant l'œuvre intelligente et persévérante accomplie au cours de ce quart de siècle. Ce fut l'occasion de relever que l'on est en droit de se réjouir de l'effort de rénovation qui, grâce, en partie tout au moins, à la Société vaudoise de travail manuel, s'est produit dans l'application de nos méthodes d'enseignement et de se convaincre que l'Ecole vaudoise, devenue moins livresque, cherche à prendre un contact plus étroit avec la vie et les choses.

L. JD.

Enseignement secondaire

L'école vaudoise a poursuivi son travail aussi normalement que possible dans les conditions difficiles créées par la guerre. Malgré toute la bienveillance des autorités militaires, il a fallu pourvoir à de nombreux et fréquents remplacements de maîtres mobilisés ; les jeunes licenciés étant eux-mêmes le plus souvent pris par des relèves, on a eu recours à la bonne volonté de maîtres retraités, de maîtresses ou même de candidats n'ayant pas encore achevé leurs études. Ces changements perpétuels, s'ajoutant à l'absence fréquente du père de famille et à la tension nerveuse générale, ne sont guère favorables à un travail suivi et à la discipline ; grâce au dévouement et à la conscience professionnelle du corps enseignant, les résultats ont été malgré tout satisfaisants.

Au cours de l'année, les discussions ont continué sur ce qu'il est convenu d'appeler « la réforme de l'enseignement secondaire ». Il y a évidemment de bonnes choses, des suggestions très utiles dans les idées si diverses qui ont été émises dans les journaux quotidiens, les articles de revues et les réunions publiques ou privées ; il y a aussi pas mal de vues purement théoriques, irréalisables dans la pratique ou dont l'acceptation constituerait un véritable danger : ainsi l'idée de décharger entièrement l'enseignement secondaire de la préparation aux études supérieures et de renvoyer toute la sélection à l'Université ; on peut sans doute adoucir le triage pendant les premières années de collège ; mais la sélection doit être avant tout une orientation et pour cela elle doit intervenir à l'âge où l'on peut encore diriger l'enfant vers d'autres carrières ; retarder la sélection jusqu'à 19 ou 20 ans, ce serait créer une masse de déclassés, tout un prolétariat intellectuel aigri et mécontent.

D'autre part, nous aurions voulu un peu plus d'équité dans l'appréciation du travail accompli par notre corps enseignant secondaire ; l'ayant vu à l'œuvre de près, nous estimons qu'il n'a jamais compris un plus grand nombre d'excellents maîtres, parfaitement qualifiés et d'une tenue irréprochable ; nous regrettons qu'on ait paru ignorer complètement les efforts faits depuis trente ans, souvent en dépit de l'hostilité ou de l'indifférence, pour organiser peu à peu et améliorer la préparation des candidats à l'enseignement. Mais tout cela n'est pas l'essentiel. Il est réjouissant de voir tant de gens s'intéresser à nos écoles et, à leurs programmes et leurs méthodes. « Pourvu que cela dure » disait Madame Mère ; pourvu que la famille comprenne qu'elle a un rôle actif à jouer et qu'elle ne doit pas compter uniquement sur l'école pour faire à elle seule l'éducation des enfants.

En décembre 1943, le Conseil d'Etat, après consultation d'une commission extra parlementaire, a présenté au Grand Conseil un projet de revision partielle de la loi sur l'enseignement secondaire ; après un rapport remarquable de M. le député Oguey, professeur à l'Université, et une discussion nourrie, le projet fut renvoyé au Conseil d'Etat pour complément d'information. Le même projet, précisé après discussion avec les maîtres intéressés, a été admis par le Grand Conseil dans sa session d'août-septembre 1944.

Les modifications apportées à la loi de 1908 portent essentiellement sur les points suivants : l'importance accordée à la culture physique à côté de la préparation intellectuelle et de la formation du caractère ; la réduction des heures de classe à vingt-huit par semaine, non compris la gymnastique et les après-midi sportives ; un renforcement de la préparation pédagogique des candidats à l'enseignement ; un allègement des travaux à domicile par la généralisation des heures d'étude, dont l'essai s'est révélé satisfaisant ; un ajustement des programmes, qui comporte en particulier la suppression du thème latin au baccalauréat. Nous n'entrons pas dans d'autres détails ; nous croyons savoir qu'un article traitera toute cette question dans l'Annuaire de l'année prochaine.

Les décisions ci-dessus sont marquées au coin du bon sens et de la modération qui caractérisent notre peuple. Si elles ne satisfont pas les esprits absolus qui auraient voulu abattre tout pour faire du neuf à tout prix, elles permettront d'attendre la manifestation des besoins nouveaux et des conditions nouvelles, impossibles à prévoir, qui résulteront des événements actuels et qui exigeront peut-être des changements plus profonds dans l'adaptation de nos enfants et leur préparation à la vie.

Enseignement supérieur

Depuis juillet 1943, l'Université de Lausanne a eu le chagrin de perdre, par suite de décès, cinq de ses membres : MM. Paul Dutoit, professeur honoraire, qui venait de quitter l'enseignement de la chimie minérale et de l'électrochimie, Marcel Duboux, professeur de chimie physique, Francis Cevey, professeur de médecine sociale, Gustave Nicod et Max Schwarz, chargés de cours à l'Ecole d'ingénieurs. M. le docteur Amsler, professeur d'ophtalmologie, a donné sa démission pour répondre à un appel de l'Université de Zurich.

Cinq professeurs arrivés à la limite d'âge fixée par la loi, ont pris leur retraite et ont été nommés professeurs honoraires : MM. Albert Barraud, professeur d'oto-rhino-laryngologie, Léon Morf,

professeur de technique commerciale et, dès le 15 octobre 1944, MM. André Mercier, professeur de droit criminel, de droit diplomatique et de droit international public, Arnold Reymond, professeur de philosophie, et Auguste Deluz, professeur de pédagogie. Cependant, le Conseil d'Etat a chargé M. Reymond de donner encore pendant un an son cours d'introduction aux problèmes philosophiques.

Les professeurs extraordinaires suivants ont été promus à l'ordinariat : MM. Marcel Bridel (droit constitutionnel), Marc Bischoff (police scientifique), Rodolphe Rochat (gynécologie), Marc Amsler (ophtalmologie), Georges de Rham (mathématiques supérieures) et Adrien Paris (béton armé).

Le Conseil d'Etat a nommé : avec le titre de professeur ordinaire de chimie minérale et analytique, M. Robert Flatt, jusqu'ici professeur à Berne ; en qualité de professeurs extraordinaires, MM. Charles Haenny pour la chimie physique, Bernardo Streiff pour l'ophtalmologie, Jean-Pierre Taillens pour l'oto-rhinolaryngologie, Maurice Bourquin pour la technique commerciale, Beno Eckmann pour les mathématiques et la mécanique, Pierre Cavin pour le droit pénal et Louis Meylan pour la pédagogie ; en qualité de chargé de cours, MM. Edouard Jéquier-Doge pour la médecine interne, Edouard Burnier pour les sciences religieuses, Pierre Regamey pour les améliorations foncières, Jacques Secrétan pour le droit diplomatique et le droit international public, et Paul Turin pour la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Ont été autorisés à enseigner comme privat-docent : MM. Edouard Burnier (théologie), Valentin Georgesco (droit romain), Charles Schertenleib (H. E. C.), Claude Petitpierre (médecine), Armand Delachaux (médecine) et Louis Bendel (géologie).

Le nombre des étudiants a poursuivi sa progression de ces dernières années ; il s'est élevé à 1426 immatriculés et 174 auditeurs au semestre d'hiver 1943-1944, et à 1630 immatriculés et 119 auditeurs au semestre d'été 1944. Ces chiffres n'avaient jamais été atteints depuis la fondation de l'Université. Ils sont dus en partie à l'admission d'un assez grand nombre de réfugiés et de 243 internés militaires, qui ont été autorisés à continuer à Lausanne leurs études interrompues par la guerre. Citons en particulier un groupe de 183 internés militaires italiens, attribués à l'Ecole d'ingénieurs sous la direction spéciale du professeur Colonnetti, recteur de l'Ecole polytechnique de Turin, et 47 Yougoslaves répartis dans diverses Facultés. Il faut remarquer que, contrairement aux bruits qui ont couru, aucun de ces étrangers n'a pris la place d'un étudiant du pays. Ils ont en général

donné toute satisfaction ; si, pour quelques-uns, les études étaient surtout un prétexte pour échapper aux camps, la plupart se sont mis au travail avec courage et ont cherché sérieusement à profiter de l'occasion qui leur était offerte. Plusieurs ont déjà passé des examens satisfaisants. Espérons qu'ils garderont ainsi un bon souvenir de leur séjour forcé en Suisse et que ce sera pour eux le début de relations durables avec leurs professeurs, comme cela a été le cas après la guerre de 1914-1918.

Les fréquentes relèves imposées cette année par la situation générale ont encore aggravé les difficultés des nombreux étudiants suisses astreints au service militaire. L'armée a dû restreindre les congés aux candidats qui avaient des examens importants à préparer. De son côté, l'Université, sans diminuer le niveau des études, a fait son possible pour les faciliter en autorisant les candidats soldats à répartir les branches sur un plus grand nombre de sessions et en instituant des sessions extraordinaires d'examens.

Cette année, pour faire face aux difficultés du ravitaillement, le Département de l'économie publique a décidé de mobiliser pour les travaux des champs, pendant les vacances d'été, tous les étudiants et étudiantes suisses qui ne seraient pas au service militaire, et tous les étudiants et étudiantes réfugiés. Les Universités reconnurent volontiers la nécessité de cet appel : elles demandèrent seulement qu'on tînt compte de l'intérêt des études. Grâce à la bienveillante compréhension des autorités fédérales, on aboutit à un arrangement satisfaisant : ont été dispensés les étudiants suisses ayant à préparer pour septembre ou octobre un examen portant sur quatre branches au moins, et ceux qui ont à leur actif un nombre de jours de service militaire particulièrement élevé, leur ayant fait perdre au moins deux semestres ; quant aux réfugiés, ceux qui ont un examen important en octobre ont été autorisés à reporter sur d'autres périodes une partie des nonante jours dus à la campagne. A Lausanne, un tiers des étudiants suisses ont été libérés, 616 ont prêté leur concours. D'autre part, un appel ayant été adressé par le recteur aux étudiants et étudiantes étrangers non réfugiés, plus de septante se sont inscrits volontairement pour l'aide aux cultivateurs.

Toutes ces mesures ont imposé un surcroît de travail considérable au secrétariat, au chancelier, aux doyens et directeurs d'écoles et surtout au recteur, dont la tâche déjà lourde en temps ordinaire est devenue véritablement accablante cette dernière année, aggravée qu'elle est encore par un personnel trop peu nombreux et l'insuffisance des locaux réservés à l'administration. Une réorganisation des services administratifs de l'Université s'imposera

avant longtemps ; une amélioration bien modeste sera apportée dès cet automne par l'aménagement d'un bureau séparé pour le recteur et la création d'un poste d'huissier, distinct de celui du concierge, qui remplissait jusqu'ici les deux fonctions.

Au début du semestre d'hiver 1943-1944, l'Ecole d'ingénieurs a pris possession, avec grande satisfaction, de ses magnifiques installations de Beauregard. A la même date et dans le même bâtiment, l'Ecole d'architecture et d'urbanisme a commencé ses cours avec 20 étudiants, puis 37 au semestre d'été.

Le Département des Travaux publics a fait établir les plans de la nouvelle Ecole de médecine prévue sur les terrains du Champ de l'Air, à côté de l'Hôpital. En attendant le vote des crédits nécessaires à leur exécution, une heureuse combinaison des ressources de l'Etat et de celles du Fonds universitaire a permis un agrandissement urgent de l'auditoire d'anatomie à l'Ancienne Douane et la création d'un auditoire en gradins à Cery.

La question de la bibliothèque a occupé la Commission universitaire dans plusieurs de ses séances. Le nombre de places disponibles à la salle de consultation apparaît de plus en plus dérisoire au regard du nombre des étudiants et des professeurs, sans parler du public en général, qui y a également accès. La seule solution possible est la construction d'un bâtiment spécial, dont on parle depuis longtemps déjà. Mais jusqu'à ce que les circonstances permettent la réalisation de ce projet, la Commission universitaire a estimé que des mesures provisoires pouvaient et devaient être prises : elle a obtenu l'ouverture, dans un des locaux du Musée, d'une salle de travail, qui déchargera la bibliothèque des nombreux habitués qui n'ont pas de livres à consulter ; le Conseil d'Etat a bien voulu autoriser la mise à l'étude de l'aménagement d'une seconde salle de consultation dans la galerie du Médaillier. La valeur d'une bibliothèque d'études dépend beaucoup moins du nombre de pièces rares qu'elle renferme, que du degré où la masse de ses ouvrages est accessible aux intéressés.

Le Sénat a tenu trois séances. Pour remplacer M. Roger Secrétan, dont le rectorat plein d'activité et d'entrain laissera un souvenir durable à ses collègues et aux étudiants, M. le professeur Dr Rosselet a été désigné comme recteur pour la période d'octobre 1944 à octobre 1946.

La Commission universitaire a eu 19 séances, dont une partie importante a été consacrée à l'examen d'un projet de revision du Règlement général de l'Université. Des projets de réorganisation de l'Ecole des sciences sociales et politiques et de l'Ecole des hautes études commerciales ont fait l'objet de nombreuses séances des commissions spéciales de ces Ecoles et de la Faculté

de droit ; on espère arriver à une solution au début du semestre d'hiver.

Feu M. le professeur Charles Rabot, de Paris, docteur h. c. de notre Université, a légué sa bibliothèque géographique et sa collection ethnographique à l'Institut de géologie, déjà bénéficiaire d'une Fondation Rabot. La Société de produits chimiques Cupra, à Cortaillod, a fait un don de mille francs en faveur de la bibliothèque de l'Ecole de chimie. Feu M. le pasteur H. Gailloud a légué à la Faculté de théologie une somme de dix mille francs, pour constituer un Prix Paul Chapuis-Secrétan, rappelant le souvenir de cet éminent professeur.

Le Prix Arnold Reymond, fondation Ch. Eug. Guye, a été décerné pour la première fois cette année ; il a été attribué à M. Leconte du Nouy, pour l'ensemble de son œuvre de philosophie scientifique.

Le Rotary Club, la Fondation Pro Helvetia, l'Association Pro Familia ont fait bénéficier plusieurs de nos étudiants de leurs bourses.

La collection nouvellement fondée « Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université » a publié un premier travail, fort intéressant, intitulé « La bibliothèque de MM. les étudiants de l'Académie », par M^{lle} B. Lugrin, bibliothécaire à la Faculté de droit.

Une cérémonie très réussie à l'Aula et une réception dans les salons de Mon Repos ont marqué la remise du doctorat h. c. à M. le professeur Max Huber.

Sur l'initiative de la société d'étudiants Stella, une séance à l'Aula a été consacrée à la mémoire du D^r Alexandre Yersin et une plaque scellée dans le mur de l'Ancienne Académie a été inaugurée à cette occasion ; les jours suivants, une exposition réunissant de nombreux documents sur la lutte contre la peste a attiré de nombreux visiteurs.

L'Université a prêté son concours aux fêtes du Jubilé olympique et aux séances en l'honneur du baron de Coubertin. Elle a continué son appui moral et matériel aux efforts du Comité de l'Association générale des étudiants pour développer chez leurs camarades la culture physique et une saine pratique des sports. Sur sa demande, le Conseil d'Etat a bien voulu rendre définitif le poste de maître de culture physique et de sports rempli excellemment par M. Constant Bucher.

Les cours pour la préparation du Brevet fédéral de maître de gymnastique, malgré les entraves apportées par les appels au service militaire des maîtres et des élèves, achèvent leur premier cycle de deux ans ; les examens sont actuellement en train.

L'Œuvre universitaire de secours aux étudiants prisonniers de guerre, alimentée par la générosité des professeurs, chargés de cours et privat docents, a poursuivi son activité en collaboration avec le Fonds européen de secours de Genève ; de leur côté, les étudiants ont continué à apporter leur aide à leurs camarades malheureux, en particulier par l'achat du timbre spécial du Fonds européen ; ils ont réuni ainsi 1822 francs au semestre d'hiver et au moins autant au semestre d'été.

A. D.
